

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 juillet 2025

n° 115-25

Objet : *RD - Demande de subventions pour la poursuite du dispositif Savoir rouler à vélo*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt -

Thierry Repentin

Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fresso

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Jean-Pierre Coendoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 115-25

objet **RD - Demande de subventions pour la poursuite du dispositif Savoir rouler à vélo**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, en lien avec Arthur Boix-Neveu, conseiller délégué chargé de la politique et des aménagements cyclables, rappelle que Grand Chambéry déploie depuis septembre 2023 le dispositif Savoir rouler à vélo (SRAV) financé dans le cadre du programme Génération vélo. Avant sa mise en œuvre, ce dispositif a fait l'objet d'un diagnostic de faisabilité technique et financière en lien avec les écoles et les communes.

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de l'article L. 312-13-2 du code de l'éducation, permet de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo en vue de l'entrée au collège. Il s'agit d'une démarche en 3 étapes (10 heures de formation au minimum) :

- savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo,
- savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, afin de savoir rouler en groupe,
- savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle, pour apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique et à s'appropriier les différents espaces de pratique.

Grâce à l'aide financière apportée par le programme Génération vélo, Grand Chambéry a pu déployer le dispositif SRAV dans les classes de CM2 volontaires, soit 35 classes représentant 851 élèves.

Dans le cadre de ce dispositif prenant fin au 30 juin 2025, Grand Chambéry a assuré l'avance de la totalité des fonds et les demandes de subventions à hauteur de 50 % au titre du programme Génération vélo. Le solde a été pris en charge par les établissements scolaires à hauteur de 25 % et par Grand Chambéry pour les 25 % restants.

Grand Chambéry souhaite poursuivre l'ensemble des actions mises en place dans le cadre du dispositif SRAV avec pour objectif de maintenir la dynamique engagée auprès des plus jeunes.

Il est donc proposé que Grand Chambéry :

- assure le financement de l'opération pour les deux années scolaires 2025-2026 et 2026-2027,
- sollicite les subventions les plus élevées possible auprès de l'Etat (certificat d'économie d'énergie...) et de tout autre partenaire.

Pour l'année 2025, le coût de l'opération est de 33 600 € TTC.

Cette mission fait l'objet d'un accord cadre à bons de commande spécifique avec la SPL Agence Ecomobilité.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019,

Vu l'article L. 312-13-2 du code de l'éducation,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Vu l'avis de la commission mobilité du 17 juin 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le financement de l'opération pour les deux années scolaires à venir 2025-2026 et 2026-2027,

Article 2 : de solliciter, dans le cadre du programme Génération vélo, les subventions à hauteur de 50 % pour le financement du dispositif Savoir rouler à vélo dans les écoles élémentaires de Grand Chambéry,

Article 3 : de solliciter les subventions les plus élevées possible de tout autre partenaire,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir,

Article 5 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

115-25

Objet de l'acte :

RD - Demande de subventions pour la poursuite du dispositif
Savoir rouler à vélo

Classification Préfecture :

7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de
subventions

Date de l'acte :

10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250710-lmc1H33917H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33917H1

Date de transmission en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet:

mardi 15 juillet 2025